

Légales

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif ou caractère est fixé pour l'année 2024 à 0,083 € HT pour les Alpes-Maritimes. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une tarification sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

AVIS ADMINISTRATIFS

Préfecture des Alpes-Maritimes
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Commune de Mandelieu-la-Napoule

AVIS APPROBATION

Modification n°1 du plan de prévention des risques naturels (PPRI) prévisibles d'incendies de forêt de Mandelieu-la-Napoule

La modification n°1 du plan de prévention des risques (PPRI) naturels prévisibles d'incendies de forêt sur la commune de Mandelieu-la-Napoule a été approuvée par arrêté préfectoral n° 2024-100 en date du 28 août 2024.

Les documents relatifs au PPRI sont tenus à la disposition du public :

- à la mairie de Mandelieu-la-Napoule tous les jours ouvrables, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie;
- au siège de la communauté d'agglomération de Cannes Pays de Lérins, aux heures habituelles d'ouverture de la communauté d'agglomération ;
- au siège du syndicat mixte pour l'élaboration et la gestion du SCOT de l'Ouest des Alpes-maritimes, aux heures habituelles d'ouverture du syndicat mixte ;
- au pôle risques naturels et technologiques de la direction départementale des territoires et de la mer du centre administratif départemental à Nice, tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h ;
- Et téléchargeable sur le site de la préfecture à l'adresse suivante : www.alpes-maritimes.gouv.fr/actions-de-l-etat/Environnement/risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels-et-technologiques/Les-plans-de-prevention-des-risques-PPRI-approuvés-et-l-information-citoyens-sociétales-I4L

AVIS D'ENQUÊTES

Commune de La Roque-sur-Siagne (06)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à l'établissement du plan d'alignement de la voie communale dénommée chemin des Cassiers

Par arrêté n°2.12024/2024 du 26/07/2024, le maire de la commune de La Roque-sur-Siagne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'établissement du plan d'alignement de la voie communale dénommée chemin des Cassiers.

A cet effet, M. Bernard GARNIER, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le maire de La Roque-sur-Siagne. L'enquête publique se déroulera du 30 septembre 2024 au 14 octobre 2024 inclus, de 8 heures à 16 heures.

Le siège de l'enquête est situé à l'adresse suivante : 630, chemin de la Commune, 06550 La Roque-sur-Siagne.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie, les jours suivants :

- Le lundi 30 septembre 2024 de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures ;
- Le lundi 14 octobre 2024 de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées dans le registre d'enquête déposé en mairie.

Elles peuvent également être adressées par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de La Roque-sur-Siagne, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, 630, chemin de la Commune, 06550 La Roque-sur-Siagne ou par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@laroquesursiagne.com.

La rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie (service urbanisme) à l'issue de l'enquête.

Le maire Christian ORTEGA.

VIE DES SOCIÉTÉS

PERTE DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Dénomination : VICEU PROMOTION.
Forme : SAS Capital social : 10000 euros
Siège social : 34 rue Dubouché, 06500 NICE 50576572 RCS de NICE.
Aux termes de l'AGO en date du 30 juin 2024, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

Appels d'offres

AVIS D'APPELS

AVIS AU PUBLIC - APPEL A PROJETS

Parcelle section AI n° 89 - Avenue des Pins

Par délibération du Conseil municipal en date du 18 juillet 2024, le Conseil municipal a engagé une procédure d'appel à projets à préalable d'une cession de la parcelle section AI numéro 89 située Avenue des Pins.

Toute personne intéressée doit adresser une offre rédigée en français qui comprend une offre d'acquisition ferme et précise indiquant les éléments essentiels du contrat envisagé ainsi que le délai de validité de l'offre (70% de la notation).

Cette offre doit être accompagnée d'un avant-projet contenant une notice architecturale détaillée récapitulant les caractéristiques principales du projet au regard des orientations de l'appel à projets (30% de la notation).

Ces orientations portent sur l'enjeu de mixité sociale, l'enjeu de mobilité douce, la prise en compte de la biodiversité, des pollutions sonores et visuelles ainsi que la gestion optimale du chantier de construction.

La réception des offres se fera à compter du 5 septembre 2024 jusqu'au 6 novembre 2024 à 12 heures. Les candidats transmettront exclusivement leur offre sur support papier, en lettre recommandée avec avis de réception et sous pli cacheté portant la mention « APPEL A PROJETS - Impasse des Pins AI 89 - Beausoleil - Projet - Ne pas ouvrir ».

Ces éléments sont à adresser à l'adresse suivante : Mairie de Beausoleil, Hôtel de Ville, Service Foncier, 22 boulevard de la République, 06240 Beausoleil.

Les offres seront examinées quant à leur recevabilité puis leur contenu par une commission ad hoc conformément aux documents de la procédure.

L'ensemble des éléments de la procédure, dont le détail des orientations, est disponible sur le site de la ville de Beausoleil.

AVIS AU PUBLIC - MISE EN CONCURRENCE

Préalable à une cession communale

Parcelle section AK n° 194 - 11, chemin de la Bordina

Par délibération du Conseil municipal en date du 18 juillet 2024, le Conseil municipal a engagé une procédure de mise en concurrence préalable à la cession d'une parcelle cadastrée section AK numéro 194, site 11, chemin de la Bordina à Beausoleil (06240). La mise en concurrence se fera sur le seul ordre du prix.

La réception des offres se fera à compter du 2 septembre 2024 jusqu'au 4 novembre 2024 à 12 heures.

Les candidats transmettront exclusivement leur offre sur support papier, en lettre recommandée avec avis de réception et sous pli cacheté portant la mention « MISE EN CONCURRENCE - 11, chemin de la Bordina - Parcelle AK n° 194 - Beausoleil - Ne pas ouvrir ».

Ces éléments sont à adresser à l'adresse suivante : Mairie de Beausoleil - Hôtel de Ville - Service Foncier - 22 boulevard de la République - 06240 Beausoleil.

Les offres seront examinées quant à leur recevabilité puis leur contenu par une commission ad hoc conformément aux documents de la procédure.

L'ensemble des éléments de la procédure est disponible sur le site de la ville de Beausoleil (<https://villedebeausoleil.fr/urbanisme>).

VOUS SUPPORTS HABILITÉS POUR LES ANNONCES LÉGALES ET MARCHÉS PUBLICS

LES SUPPORTS PAPIER

nice-matin var-matin

LES SUPPORTS NUMÉRIQUES

nice-matin.com var-matin.com

SIMPLE - RAPIDE - EFFICACE

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PUBLICATIONS

Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

24115 samedi 31 août 2024

LOTO

1 263 4	2 244 3	3 0 3	4 1 10	5 39 3	6 262 23	7 0 1	8 234 1	9 257 0	10 245 11	11 244 9	12 251 1	13 286 11	14 210 2	15 285 0	16 263 2	17 252 16	18 210 0	19 293 4	20 250 4	21 213 2	22 284 17	23 258 10	24 257 0	25 211 11	26 263 2	27 257 3	28 260 6	29 264 0	30 218 0	31 261 15	32 215 2	33 252 7	34 248 1	35 262 4	36 259 1	37 255 12	38 271 5	39 226 13	40 259 3	41 290 10	42 242 0	43 254 6	44 253 8	45 250 2	46 257 11	47 249 19	48 245 2	49 256 1
---------------	---------------	-------------	--------------	--------------	----------------	-------------	---------------	---------------	-----------------	----------------	----------------	-----------------	----------------	----------------	----------------	-----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	-----------------	-----------------	----------------	-----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	-----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	-----------------	----------------	-----------------	----------------	-----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	-----------------	-----------------	----------------	----------------

CHANCE

230 7	3 1	241 2	4 3	262 21
264 11	6 1	224 18	7 15	277 18
229 10	9 4	257 15	10 15	254 0

LES 12 DERNIERS TIRAGES

T. 5	14	18	28	40	43	1
T. 4	11	30	33	37	42	3
T. 3	3	6	12	24	28	2
T. 2	13	20	29	30	36	5
T. 1	3	15	19	20	31	7
T. 0	10	18	19	28	28	5
T. 9	3	4	22	48	49	1
T. 8	17	23	25	28	46	5
T. 7	16	18	31	38	45	8
T. 6	17	28	31	36	37	10
T. 5	24	27	39	46	47	9
T. 4	7	21	24	27	31	3

Les numéros gagnants sont suivis sur trame de ou du numéro de la chance

KENO

Résultats des tirages du dimanche 1er septembre 2024

Tirage du midi

1 3 4 7 13 14 22 28 34 37

39 41 43 45 48 50 56 65 68 70

Multiplieur x 5

JOKER 9 307 221

Tirage du soir

1 5 8 10 13 24 34 35 41 43

46 48 51 53 57 59 60 64 65 67

Multiplieur x 3

JOKER 2 278 630

Résultats et Informations : fdj.fr

JUSTIFICATIF DE PARUTION

L'annonce a été mise en ligne le :
02/09/2024
Sur le site www.petitesaffiches.fr
pour le département : Alpes-Maritimes

Réf. annonce : 2024COM001783

Consultez l'annonce légale en ligne
sur :
<https://www.petitesaffiches.fr/annonces-legales/byNum-N3861>

Fait à Nice, le 02/09/2024
**Les Petites Affiches des
Alpes Maritimes - Le Gérant**



Les textes des annonces sont reconnus fournis sous votre seule responsabilité. Les annonces exigées par les lois et décrets seront insérées, à peine de nullité de l'insertion dans un journal d'annonce légales habilité sur le département siège du greffe. Les Petites Affiches des Alpes-Maritimes s'autorisent à refuser de publier toute annonce ne respectant pas le cadre légal, l'organisation éditoriale ou les conditions générales de vente du Journal. La présente visualisation de l'annonce n'est pas contractuelle et dépendra de la présentation de chaque journal ; seul le prix indiqué est garanti contractuellement. Cette visualisation permet uniquement de valider les éléments du texte fourni par vos soins.

MARCHÉ PUBLIC ET AVIS

N3861



Commune de la Roquette sur Siagne (06)
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
relative à l'établissement du plan d'alignement
de la voirie communale dénommée chemin des
Cassiers

Par arrêté n°2.1.2024/209 du 26/07/2024, le
Maire de la commune de la Roquette sur Siagne
a ordonné l'ouverture d'une enquête publique
relative au projet d'établissement du plan
d'alignement de la voirie communale
dénommée chemin des Cassiers.

A cet effet, M. Bernard BARRITAUULT a été
désigné en qualité de commissaire enquêteur
par M. le Maire de la Roquette sur Siagne.

L'enquête publique se déroulera du 30
septembre 2024 au 14 octobre 2024 inclus, de
8h00 à 16h00.
Le siège de l'enquête est situé à l'Hôtel de Ville,
630 chemin de la Commune 06550 La Roquette
sur Siagne.

Le commissaire enquêteur recevra le public en
mairie, les jours suivants :
• le lundi 30 septembre 2024 de 10h00 à 12h00
et de 14h00 à 16h00
• le lundi 14 octobre 2024 de 10h00 à 12h00 et
de 14h00 à 16h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations
sur le projet pourront être consignées dans le
registre d'enquête déposé en mairie. Elles
peuvent également être adressées par courrier
au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Mairie de La Roquette sur Siagne, à l'attention
de Monsieur le commissaire enquêteur, 630
Chemin de la Commune, 06550 La Roquette-sur-
Siagne ou par courriel à l'adresse suivante :
urbanisme@laroquettesursiagne.com.

Le rapport et les conclusions du commissaire
enquêteur seront tenus à la disposition du public
en mairie (service urbanisme) à l'issue de
l'enquête.

Le Maire
Christian ORTEGA